

LUTTI
Société par actions simplifiée au capital de 3.478.627 euros
Siège social : avenue Albert Calmette - ZI de Ravennes-les-Francis- 59910 Bondues
476 480 330 RCS Lille Métropole
(la « Société »)

**PROPOSITION ET DECISION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumise à l'Associé Unique en vue de ses décisions du 21 mai 2025 :

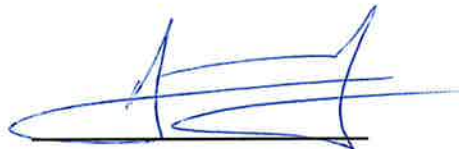
DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ressort à (3 572 724,63) euros, en intégralité au report à nouveau, lequel compte se trouve ainsi porté au solde négatif de (5 903 794,90) euros.

Conformément à la Loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Décision de l'Associé Unique du 21 mai 2025 :

Cette décision est adoptée.



CERTIFIE CONFORME

Le Président

CPK

Représentée par Monsieur Marc AUCLAIR

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL


LUTTI SAS

Z.I de RAVENNES-LES-FRANCS
Avenue Albert Calmette
59 910 BONDUES



COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTES ANNUELS

BILAN – ACTIF

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	709 076	592 458	116 618	103 110
Fonds commercial	241 000		241 000	241 000
Autres immobilisations incorporelles	33 300		33 300	33 300
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	539 397		539 397	539 397
Constructions	11 394 901	7 422 358	3 972 543	2 586 185
Installations techniques, matériel, outillage	56 577 550	39 233 346	17 344 204	17 234 398
Autres immobilisations corporelles	1 061 682	959 552	102 130	142 295
Immobilisations en cours	6 029 213		6 029 213	2 201 806
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	17 959 527		17 959 527	17 959 527
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	999		999	999
Prêts	695 409		695 409	695 409
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	95 242 054	48 207 715	47 034 340	41 737 427
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 740 340	731 723	6 008 617	8 520 705
En-cours de production de biens	515 049	78 437	436 612	725 544
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	823 566	33 778	789 788	1 466 196
Marchandises	48 332		48 332	
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 590 864		9 590 864	14 569 676
Autres créances	2 043 656		2 043 656	2 742 038
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	164 301		164 301	162 794
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	19 926 109	843 938	19 082 171	28 186 954
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	115 168 164	49 051 653	66 116 511	69 924 380

BILAN – PASSIF

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 3 478 627)	3 478 627	3 478 627
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 200	200 200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(2 331 070)	(2 107 050)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 572 725)	(224 021)
Subventions d'investissement	315 243	323 291
Provisions réglementées	3 053 004	2 362 245
CAPITAUX PROPRES	1 143 279	4 033 292
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	369 121	299 935
PROVISIONS	369 121	299 935
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		4 334
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 790 000
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 332 987	18 112 342
Dettes fiscales et sociales	7 412 163	7 637 381
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 853 582	37 768 198
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 378	278 897
DETTES	64 604 110	65 591 153
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	66 116 511	69 924 380

COMPTE DE RESULTAT

Exprimé en €				
Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	79 565 646	251 988	79 817 635	94 294 983
Production vendue de services	2 857 194		2 857 194	1 728 938
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	82 422 840	251 988	82 674 828	96 023 922
Production stockée			(7 313 542)	(4 566 235)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 067 334	584 466
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 452 221	2 302 516
Autres produits			3 447 528	3 369 812
PRODUITS D'EXPLOITATION			83 328 369	97 714 481
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 399 275	6 171 973
Variation de stock (marchandises)			(6 336 737)	(6 242 533)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			36 104 005	46 790 777
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 940 840	942 644
Autres achats et charges externes			16 548 617	22 377 738
Impôts, taxes et versements assimilés			1 181 285	1 268 807
Salaires et traitements			13 376 275	12 961 781
Charges sociales			7 471 289	7 044 536
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 452 805	2 439 598
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 940 304	2 137 013
Dotations aux provisions			216 757	105 100
Autres charges			3 425	43 517
CHARGES D'EXPLOITATION			84 298 139	96 040 951
RESULTAT D'EXPLOITATION			(969 770)	1 673 530
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			520 000	540 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				25 652
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			410	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			520 409	565 652
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 051 111	1 730 507
Différences négatives de change			5 683	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 056 794	1 730 507
RESULTAT FINANCIER			(1 536 385)	(1 164 855)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 506 155)	508 675
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			30 798	26 136
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			124 720	99 946
PRODUITS EXCEPTIONNELS			155 517	126 081
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			473 780	15 934
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			119 565	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			941 479	891 419
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 534 823	907 353
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 379 306)	(781 271)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(312 736)	(48 576)
TOTAL DES PRODUITS			84 004 296	98 406 214
TOTAL DES CHARGES			87 577 021	98 630 235
BENEFICE OU PERTE			(3 572 725)	(224 021)

ANNEXES

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

LUTTI SAS fabrique sur son site de Bondues des confiseries et chocolats avec en particulier des produits de la marque Lutti et depuis 2021 des produits des marques Carambar, Goms, Michoko.

En 2017, Lutti avait acquis les titres de Lutti NV (société de droit Belge) afin de reprendre la propriété pleine et exclusive de la marque Lutti sur tous ses marchés (domestiques et export).

En décembre 2018, Lutti a changé d'actionnaire en intégrant le Groupe CPK dans le but de créer avec Carambar and Co le deuxième acteur du marché de la confiserie en France et de couvrir les différentes catégories des bonbons.

Différentes mesures de réorganisation ont été engagées au niveau du Groupe CPK avec notamment un plan de sauvegarde de l'emploi effectif en juillet 2019 chez Lutti qui s'est poursuivi au cours des exercices 2020 et 2021.

Depuis le 1er Mars 2020, Lutti Sas a confié la commercialisation de l'ensemble du portefeuille de ses marques à Carambar and Co, et facture désormais les livraisons de produits finis et reçoit en contrepartie des redevances sur les produits vendus par Carambar and Co sous la marque Lutti.

Lutti a réalisé la migration de son système informatique de BPCS vers la plateforme SAP sur la partie finance en mars 2020 et sur la partie de la production en janvier 2021.

Lutti Sas a signé le 31 Aout 2020 l'accord collectif d'intéressement et de participation négocié pour l'ensemble des entités du Groupe CPK qui a été renouvelé en juin 2021 pour une période de trois exercices.

Lutti a engagé en 2021 d'importants investissements pour intégrer notamment les lignes de production de Carambar, Goms et Michoko de l'usine de Marcq en Baroeul.

Le financement de ces investissements a été réalisé par accroissement de la dette envers les entités du Groupe CPK. Afin de poursuivre normalement son activité dans le respect du principe de continuité d'exploitation, Lutti Holdings a souscrit en mai 2022 à une augmentation de capital de 3.800K€ qui a permis à Lutti SA de procéder au remboursement de ses emprunts envers CPK Bidco.

Un plan d'investissement de 20 M€ pour la période 2024-2026 a été approuvé dans le cadre d'un plan directeur industriel du site, visant à améliorer très significativement la compétitivité de l'outil industriel, y compris sur le volet consommation d'eau et d'énergie.

Dans un objectif de rationalisation industrielle, la fabrication des rochers pralins MDD a été transférée sur l'usine CPK Production Strasbourg en 2024 (site produisant également du rocher pralin).

En 2024, Lutti a obtenu le transfert de la marque française et Benelux Scoubidou, qui était restée la propriété de la société FASSIN. Ce transfert renforce le portefeuille des marques de Lutti qui constituent, par leur notoriété, des ressources incorporelles essentielles, en ce qu'elles sont déterminantes de l'acte d'achat du consommateur.

Les efforts de Recherche et Développement se sont poursuivis en étroite collaboration avec la société CPK Production France.

Enfin, Lutti Sas continue à s'engager et à favoriser le progrès social et économique sur son territoire et à se rapprocher des acteurs locaux afin de participer activement et quotidiennement au dynamisme de sa région.

PRINCIPAUX CHIFFRES

La société a un exercice d'une durée de 12 mois, allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le total du bilan au 31/12/2024 s'élève à 66 116 511 €.

Le chiffre d'affaires au 31/12/2024 est de 82 674 828 €.

Le résultat net au 31/12/2024 est déficitaire de 3 572 725 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2014-03, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par le règlement ANC 2018-07 homologué par l'arrêté du 10 décembre 2018.

Les conventions générales comptables en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. L'application du nouveau règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable au 1er janvier 2017 n'a pas eu d'impact sur les états financiers de Lutti Sas.

Les comptes de cet exercice sont établis en euros. Les éléments en devises inclus dans le compte de résultat sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions.

L'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2024 et s'est terminé le 31 décembre 2024.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- Les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (y compris les frais d'acquisition),
- Les fonds commerciaux acquis,
- Ainsi que les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- Pour les logiciels : entre 3 et 5 ans ;
- Pour les frais de développement : entre 2 et 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et déduction faite des rabais remises et escomptes obtenus), à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les frais financiers relatifs aux emprunts contractés pour leur financement ne sont pas inclus dans ce coût.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable. Les taux pratiqués en mode linéaire variant suivant la durée sont les suivants

- Constructions :	10 à 20 ans
- Agencements des constructions	5 à 40 ans
- Matériel et outillage	5 à 15 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel micro-informatique et multimédia	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Conformément à la méthode préférentielle, les pièces détachées étant directement rattachées à un actif et les pièces de rechange dont le remplacement est programmé et régulier sont désormais enregistrées en immobilisations corporelles et non plus en stock.

La partie d'amortissements dégressifs des matériels excédant le linéaire sont considérés comme dérogatoires et figurent de ce fait au passif sous la rubrique « Provisions réglementées ».

Les immobilisations corporelles dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable, font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement constituées de dépôts et cautionnement, de la garantie financière sur les opérations d'affacturage, des cautions versées lors de la signature des baux des locaux loués, ainsi que le prêt logement.

Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur remboursement est incertain.

STOCKS ET EN COURS

La valeur brute des stocks est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires.

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

Les produits semi-finis et finis sont valorisés au coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Les stocks de produits finis et semi-finis sont valorisés au prix moyen pondéré de fabrication sur l'exercice.

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée dès lors que la valeur de réalisation nette (prix de vente net diminué des frais logistiques) est inférieure à la valeur en stocks.

Une dépréciation pour obsolescence des stocks est également comptabilisée au titre des stocks périmés à la clôture, des stocks non commercialisables à la clôture basée sur les prévisions de vente aux soldeurs.

Des dépréciations au cas par cas sont enregistrées sur la base du constat de marchandises ou produits finis abimés, ayant un problème de qualité ou non utilisables.

En complément et par principe de prudence, les stocks de pièces détachées et de consommables (type packagings et ingrédients), il est procédé à une dépréciation statistique

graduelle basée sur la rotation des références. Cette dépréciation est alors réintégrée fiscalement dans le calcul du résultat fiscal.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours à la date de clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont portées au compte de résultat pour les disponibilités et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les créances et dettes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Le risque de non-recouvrement d'une créance est analysé individuellement et provisionné à hauteur du risque encouru estimé par la société.

DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet dont l'échéance ou le montant est incertain et qui correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Il s'agit principalement de l'avantage lié au régime des médailles du travail. Ce régime est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles. L'entreprise enregistre en résultat le coût actuariel estimé sur la durée de vie active des salariés concernés. Ces engagements figurent en provisions pour risques et charges.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Lutti SAS est membre du groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa société mère CPK.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe CPK.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des immobilisations et des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT							
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	965 914		17 462			983 376	
Terrains	539 397					539 397	
<i>Dont composants</i>							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constr. install. générales, agenc., aménag.	9 754 662		678 248	(961 991)		11 394 901	
Install. techniques, matériel et outillage ind.	55 008 068		1 587 373	(788 630)	806 520	56 577 550	
Installations générales, agenc., aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 053 510		8 172			1 061 682	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	2 201 806		5 578 028	1 750 621		6 029 219	
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 557 444		7 851 621		806 520	76 602 744	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	17 959 527					17 959 527	
Autres titres immobilisés	999					999	
Prêts et autres immobilisations financières	695 409					695 409	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 655 934					18 655 934	
TOTAL GENERAL	88 179 292		7 859 283		806 520	95 242 054	

Le montant des acquisitions de l'exercice concerne principalement les investissements liés à la finalisation de l'agencement du bâtiment et à l'augmentation de la capacité des lignes de production.

À noter que les travaux en cours ont été immobilisés suite à leur mise en service. Par ailleurs, les travaux sur la nouvelle station d'épuration se poursuivront en 2025.

La cession concerne la sortie de l'actif de la ligne de production Rocher, production reprise par une autre filiale du groupe.

AMORTISSEMENTS

Exprimé en €				
Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	588 504	3 954		592 458
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions Installations générales, agenc., aménag.	7 168 477	253 881		7 422 358
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 773 669	2 146 632	686 955	39 233 346
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	911 215	48 337		959 552
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 853 361	2 448 850	686 955	47 615 256
TOTAL GENERAL	46 441 865	2 452 805	686 955	48 207 715

TITRES DE PARTICIPATION

Lutti Sas détient les titres de Lutti N.V, société anonyme de droit belge au capital de 1 972 866 € dont le siège social est situé à Lier (B-2500) Industriestraat 38, Belgique, immatriculée au registre des entreprises sous la référence N°0438.998.541

Filiale et participations	Capital	Capitaux Propres	Pourcentage de détention	Valeur Comptable des titres		Prets et avances consentis	Chiffre d'affaires	Résultat Net au 31/12/2024
				Brute	Nette			
Lutti NV	1 972 866	6 753 082	99,99%	17 959 526	17 959 526	Néant	81 506	480 595

NOTE 2 : STOCKS ET EN COURS

1.Valeur brute des stocks

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Stocks matière premières, emballages	6 740 340	9 281 161
Stocks en cours et produits finis	1 338 616	2 513 568
Stocks de Marchandises	48 332	
TOTAL DES STOCKS MONTANT BRUT	8 127 288	11 794 729

La diminution de la valeur brute des stocks résulte de la révision à la baisse du budget 2024, en réponse aux surstocks observés en 2023.

2. Dépréciation des stocks

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Stocks matière premières, emballages	731 723	760 456
Stocks en cours et produits finis	112 215	321 828
Stocks de Marchandises		
TOTAL DES STOCKS MONTANT BRUT	843 938	1 082 284

NOTE 3 : CREANCES

Exprimé en €				
ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	31/12/2023
Créances rattachées à des participations				
Prêts	695 409	695 409		695 409
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	9 590 864	9 590 864		14 569 676
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	30 861	30 861		6
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 292 619	1 292 619		2 067 747
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	6 675	6 675		
Groupe et associés	713 502	713 502		674 285
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	12 329 929	12 329 929		18 007 123

La valeur brute des autres créances client qui s'établit à 9 590 864 € au 31 décembre 2024 est constituée principalement par la facturation aux sociétés du Groupe CPK.

Les autres créances incluent le compte courant intégration fiscale à hauteur de 713 502 € avec CPK SAS ainsi que des créances fiscales pour un montant de 1 292 616 €.

NOTE 4 : DISPONIBILITES

La société détient à la clôture une trésorerie disponible de 164 301 €.

NOTE 5 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Il n'y aucune charge constatée d'avance au 31 décembre 2024.

NOTE 6 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société s'établit à 3 478 627 € et est divisé en 182 000 actions de 19,113 €.

Le capital social est entièrement libéré et détenu à 100% par la société Lutti Holdings.

NOTE 7 : PROVISIONS**1.PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires à hauteur de 3 053 004 € et font partie des capitaux propres du bilan. La contrepartie des mouvements de l'exercice afférents aux provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires / Matériels industriels et outillages	2 328 497	814 463	114 762	3 028 198
Amortissements dérogatoires / Matériels de bureau et informatique	33 748	1 016	9 957	24 806
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 362 245	815 479	124 720	3 053 004

2. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	226 683	336 829	272 637	290 875
Provisions pour médailles du travail	73 252	5 928	934	78 246
PROVISIONS REGLEMENTEES	299 935	342 757	273 571	369 121

Les provisions pour risques sont constituées par les engagements au titre des médailles du travail.

Les autres provisions pour risques et charges concernent des litiges sociaux et divers.

NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'emprunt, dont le solde au 31/12/2023 s'élevait à 1 790 000 €, a été intégralement remboursé en novembre 2024.

Montant en €	31/12/2023	Courant	Non courant	Échéance	Taux
Détail des Dettes financières					
Autres dettes financières	1 790 000	1 790 000		30/11/2024	2,80%
TOTAL	1 790 000	1 790 000			

NOTE 9 : DETTES

Le total des dettes d'exploitation et diverses se décomposent comme suit :

Exprimé en €

Rubriques	Montant brut au 31/12/2024	A moins d'un an	Montant brut au 31/12/2023
DETTE D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 332 987	13 332 987	18 112 342
Dettes fiscales et sociales	7 412 163	7 412 163	7 637 381
Autres dettes	43 853 582	43 853 582	37 768 198
Produits constatés d'avance	5 378	5 378	278 897
TOTAL DETTES	64 604 110	64 604 110	63 796 818

Les autres dettes incluent le compte courant financier avec Carambar and Co pour un montant de 43 851 513 € conformément aux conditions de la convention de trésorerie mise en place au 1er mai 2019.

NOTE 10 : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Exprimé en €

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients à recevoir	41 832	16 978
TOTAL	41 832	16 978
Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs, factures non parvenues	2 060 089	5 793 407
Clients avoirs à établir		1 673 868
Personnel	3 264 198	3 228 164
Organismes sociaux	1 303 823	1 273 722
Dettes fiscales	162 555	224 599
Autres dettes		4 334
TOTAL	6 790 664	12 198 094

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 11 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	79 565 646	251 988	79 817 635	94 294 983
Production vendue de services	2 857 194		2 857 194	1 728 938
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	82 422 840	251 988	82 674 828	96 023 922

Le chiffre d'affaires total enregistré pour l'année 2024 s'élève à 82 674 828 €, soit une diminution de 13 349 094 € par rapport à l'année précédente, ce qui représente une baisse de 13,90 %.

NOTE 12 : REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES ET AUTRES PRODUITS

Le montant des reprises sur dépréciations et transferts de charges s'établit à 3 452 221 € correspondant aux reprises pour dépréciations de stocks pour 3 178 649 €, pour risques et charges pour 273 571 €.

Les autres produits incluent les redevances principalement facturées à Carambar and Co au titre de l'usage de la marque Lutti, conformément au contrat signé entre les parties au 1^{er} Mars 2020.

NOTE 13 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à (1 536 385) €. Il inclut notamment les dividendes versés par Lutti NV au titre des résultats 2023 à hauteur 520 000 € compensés par la charge d'intérêts d'emprunts et d'autres dettes financières à hauteur de 2 056 794 € provenant principalement des comptes courants financiers intragroupe pour 1 968 783 €, les emprunts bancaires et dettes financières pour 45 786 € et de diverses charges financières pour 36 543 €.

NOTE 14 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à (1 379 306) € et se compose principalement de la variation des provisions pour amortissements dérogatoires (690 759) €, de charges exceptionnelles de gestion pour 473 780 € diminuées de la dépréciation des subventions pour 30 798 €.

NOTE 15 : CREDIT IMPOT RECHERCHE (CIR)

La société Lutti Sas a comptabilisé en produit d'impôt sur les sociétés un montant de 35 827 € relatif au crédit impôt recherche et développement au titre de l'exercice 2024.

Ce produit a été transféré à la société CPK Sas, mère de l'intégration fiscale à laquelle Lutti Sas a adhéré au 1er janvier 2019.

NOTE 16 : IMPÔTS

La perte fiscale de l'exercice s'établit à 2 961 813 € comme si l'entreprise est imposée séparément.

DEFICITS REPORTABLES

Au 31 décembre 2023, les déficits restant à reporter et constatés depuis le 1^{er} janvier 2019, date de l'intégration fiscale de Lutti Sas dans le périmètre de CPK, calculés comme si la société était imposée séparément représentent 13 658 657 €.

Le résultat fiscal clos le 31 décembre 2024 s'élève à (2 961 813) €.

Au 31 Décembre 2024, les déficits fiscaux calculés comme si la société était imposée séparément représentent 16 620 470 €.

Lutti SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont CPK SAS est la maison mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt comptabilisée dans la société Lutti SAS est égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée distinctement.

NOTES DIVERSES

NOTE 17 : ELEMENTS RELATIFS AUX PARTIES LIEES

Eléments relatifs aux parties liées	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	9 490 534	14 535 542
Créances sociales	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 4 644 547	- 6 278 435
Comptes courants Débiteurs	713 502	674 285
Comptes courants Créditeurs	- 43 851 514	- 36 094 329
TOTAL	- 38 292 024	- 27 162 937
Chiffre d'affaires	82 136 535	95 646 270
Autres produits	3 441 513	3 148 115
Coûts de services partagés	- 2 677 420	- 2 576 855
Intérêts sur comptes courants Débiteurs	- 1 968 783	1 600 237
TOTAL	76 437 605	97 817 766

NOTE 18 : EFFECTIF MOYEN

Effectifs Moyens	2024	2023
Cadres	41	37
Agents de maitrise et techniciens	89	95
Employés	1	1
Ouvriers	229	236
Total	359	369

NOTE 19 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.CREDIT BAIL

Il n'y a plus d'engagement au titre des crédits baux sur 2024. Les contrats se sont terminés en cours d'année 2024.

2.INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les droits du personnel en matière d'indemnité de départ à la retraite évalués au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 846 521 € contre 1 810 415 € au 31 décembre 2023.

L'évaluation de cette provision qui porte sur la totalité des employés en contrat à durée indéterminée prend en considération des hypothèses d'espérance de vie et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- Données « salariés » : La provision au 31 décembre 2024 a été calculée à partir des données au 31 août 2024.
- Hypothèses actuarielles :
 - Le taux d'actualisation au 18 novembre 2024 est en baisse par rapport au 31 décembre 2023, passant de 3,66 % à 3,10 % pour les engagements de type IFC.
 - L'hypothèse de turnover a été fixée en fonction du taux de démissions observées entre 2019 et 2024 au sein du Groupe CPK. L'impact de cette hypothèse est visible dans la section « autres écarts actuariels d'hypothèses » du tableau.
 - L'hypothèse de croissance des salaires a été fixée à 2,5 % pour l'ensemble des salariés, inchangée par rapport à l'exercice précédent.

La provision a augmenté au cours de l'exercice 2024, en raison de :

- La variation structurelle de la charge d'intérêt (effet de la « désactualisation » de la provision) et des coûts des services, partiellement compensée par les prestations payées ;
- Des écarts actuariels d'expérience, principalement dus à un turnover plus élevé que prévu en N-1 ;
- La baisse du taux d'actualisation, qui a entraîné une augmentation de la provision.

Les principales références utilisées sont :

- Table de mortalité : INSEE 2018-2020.
- Taux moyen des charges sociales patronales : 50 %.

NOTE 21 : IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES

CPK HOLDING SAS société au capital social de 29 782 277.90 €, établit des comptes consolidés pour lesquels les comptes annuels de la société LUTTI SAS sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

CPK HOLDING SAS
9 Rue Maurice MALLET
92 ISSY LES MOULINEAUX
Siret : 819 157 660 00021

NOTE 22 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le total des honoraires des frais engagés au titre de la certification des comptes de l'exercice 2024 s'établit à 43 516 €.

NOTE 23 : INTEGRATION FISCALE

La société LUTTI SAS France fait partie du groupe d'intégration fiscale CPK depuis le 1^{er} janvier 2019.

NOTE 24 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

LUTTI SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

LUTTI SAS

Société par actions simplifiée
RCS : Lille Métropole 476 480 330

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Associé Unique de la société LUTTI SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUTTI SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 15 avril 2025

Signé par :

8CB30FCB493348F...

Emilie Loréal

Associée

LUTTI SAS

Z.I de RAVENNES-LES-FRANCS
Avenue Albert Calmette
59 910 BONDUES



COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
BILAN - ACTIF	3
BILAN – PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXES.....	6
FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE	6
PRINCIPAUX CHIFFRES	7
REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN.....	13
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	13
NOTE 2 : STOCKS ET EN COURS	14
NOTE 3 : CREANCES	15
NOTE 4 : DISPONIBILITES.....	15
NOTE 5 : CHARGES CONSTATÉES D’AVANCE.....	15
NOTE 6 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	15
NOTE 7 : PROVISIONS.....	15
NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	16
NOTE 9 : DETTES	16
NOTE 10 : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER.....	17
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
NOTE 11 : CHIFFRE D’AFFAIRES	17
NOTE 12 : REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES ET AUTRES PRODUITS	17
NOTE 13 : RESULTAT FINANCIER	18
NOTE 14 : RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
NOTE 15 : CREDIT IMPOT RECHERCHE (CIR).....	18
NOTE 16 : IMPÔTS	18
NOTES DIVERSES.....	19
NOTE 17 : ELEMENTS RELATIFS AUX PARTIES LIEES	19
NOTE 18 : EFFECTIF MOYEN	19
NOTE 19 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	19
NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	19
NOTE 21 : IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES.....	20
NOTE 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
NOTE 24 : INTEGRATION FISCALE.....	21
NOTE 25 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	21

COMPTES ANNUELS

BILAN – ACTIF

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	709 076	592 458	116 618	103 110
Fonds commercial	241 000		241 000	241 000
Autres immobilisations incorporelles	33 300		33 300	33 300
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	539 397		539 397	539 397
Constructions	11 394 901	7 422 358	3 972 543	2 586 185
Installations techniques, matériel, outillage	56 577 550	39 233 346	17 344 204	17 234 398
Autres immobilisations corporelles	1 061 682	959 552	102 130	142 295
Immobilisations en cours	6 029 213		6 029 213	2 201 806
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	17 959 527		17 959 527	17 959 527
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	999		999	999
Prêts	695 409		695 409	695 409
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	95 242 054	48 207 715	47 034 340	41 737 427
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 740 340	731 723	6 008 617	8 520 705
En-cours de production de biens	515 049	78 437	436 612	725 544
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	823 566	33 778	789 788	1 466 196
Marchandises	48 332		48 332	
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 590 864		9 590 864	14 569 676
Autres créances	2 043 656		2 043 656	2 742 038
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	164 301		164 301	162 794
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	19 926 109	843 938	19 082 171	28 186 954
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	115 168 164	49 051 653	66 116 511	69 924 380

BILAN – PASSIF

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 3 478 627)	3 478 627	3 478 627
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 200	200 200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(2 331 070)	(2 107 050)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(3 572 725)	(224 021)
Subventions d'investissement	315 243	323 291
Provisions réglementées	3 053 004	2 362 245
CAPITAUX PROPRES	1 143 279	4 033 292
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	369 121	299 935
PROVISIONS	369 121	299 935
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 334
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		1 790 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 332 987	18 112 342
Dettes fiscales et sociales	7 412 163	7 637 381
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 853 582	37 768 198
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 378	278 897
DETTE	64 604 110	65 591 153
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	66 116 511	69 924 380

COMPTES DE RESULTAT

Exprimé en €				
Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	79 565 646	251 988	79 817 635	94 294 983
Production vendue de services	2 857 194		2 857 194	1 728 938
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	82 422 840	251 988	82 674 828	96 023 922
Production stockée			(7 313 542)	(4 566 235)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 067 334	584 466
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 452 221	2 302 516
Autres produits			3 447 528	3 369 812
PRODUITS D'EXPLOITATION			83 328 369	97 714 481
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 399 275	6 171 973
Variation de stock (marchandises)			(6 336 737)	(6 242 533)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			36 104 005	46 790 777
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 940 840	942 644
Autres achats et charges externes			16 548 617	22 377 738
Impôts, taxes et versements assimilés			1 181 285	1 268 807
Salaires et traitements			13 376 275	12 961 781
Charges sociales			7 471 289	7 044 536
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 452 805	2 439 598
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 940 304	2 137 013
Dotations aux provisions			216 757	105 100
Autres charges			3 425	43 517
CHARGES D'EXPLOITATION			84 298 139	96 040 951
RESULTAT D'EXPLOITATION			(969 770)	1 673 530
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			520 000	540 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				25 652
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			410	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			520 409	565 652
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 051 111	1 730 507
Différences négatives de change			5 683	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 056 794	1 730 507
RESULTAT FINANCIER			(1 536 385)	(1 164 855)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 506 155)	508 675
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			30 798	26 136
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			124 720	99 946
PRODUITS EXCEPTIONNELS			155 517	126 081
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			473 780	15 934
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			119 565	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			941 479	891 419
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 534 823	907 353
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 379 306)	(781 271)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(312 736)	(48 576)
TOTAL DES PRODUITS			84 004 296	98 406 214
TOTAL DES CHARGES			87 577 021	98 630 235
BENEFICE OU PERTE			(3 572 725)	(224 021)

ANNEXES

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

LUTTI SAS fabrique sur son site de Bondues des confiseries et chocolats avec en particulier des produits de la marque Lutti et depuis 2021 des produits des marques Carambar, Goms, Michoko.

En 2017, Lutti avait acquis les titres de Lutti NV (société de droit Belge) afin de reprendre la propriété pleine et exclusive de la marque Lutti sur tous ses marchés (domestiques et export).

En décembre 2018, Lutti a changé d'actionnaire en intégrant le Groupe CPK dans le but de créer avec Carambar and Co le deuxième acteur du marché de la confiserie en France et de couvrir les différentes catégories des bonbons.

Différentes mesures de réorganisation ont été engagées au niveau du Groupe CPK avec notamment un plan de sauvegarde de l'emploi effectif en juillet 2019 chez Lutti qui s'est poursuivi au cours des exercices 2020 et 2021.

Depuis le 1er Mars 2020, Lutti Sas a confié la commercialisation de l'ensemble du portefeuille de ses marques à Carambar and Co, et facture désormais les livraisons de produits finis et reçoit en contrepartie des redevances sur les produits vendus par Carambar and Co sous la marque Lutti.

Lutti a réalisé la migration de son système informatique de BPCS vers la plateforme SAP sur la partie finance en mars 2020 et sur la partie de la production en janvier 2021.

Lutti Sas a signé le 31 Aout 2020 l'accord collectif d'intéressement et de participation négocié pour l'ensemble des entités du Groupe CPK qui a été renouvelé en juin 2021 pour une période de trois exercices.

Lutti a engagé en 2021 d'importants investissements pour intégrer notamment les lignes de production de Carambar, Goms et Michoko de l'usine de Marcq en Baroeul.

Le financement de ces investissements a été réalisé par accroissement de la dette envers les entités du Groupe CPK. Afin de poursuivre normalement son activité dans le respect du principe de continuité d'exploitation, Lutti Holdings a souscrit en mai 2022 à une augmentation de capital de 3.800K€ qui a permis à Lutti SA de procéder au remboursement de ses emprunts envers CPK Bidco.

Un plan d'investissement de 20 M€ pour la période 2024-2026 a été approuvé dans le cadre d'un plan directeur industriel du site, visant à améliorer très significativement la compétitivité de l'outil industriel, y compris sur le volet consommation d'eau et d'énergie.

Dans un objectif de rationalisation industrielle, la fabrication des rochers pralins MDD a été transférée sur l'usine CPK Production Strasbourg en 2024 (site produisant également du rocher pralin).

En 2024, Lutti a obtenu le transfert de la marque française et Benelux Scoubidou, qui était restée la propriété de la société FASSIN. Ce transfert renforce le portefeuille des marques de Lutti qui constituent, par leur notoriété, des ressources incorporelles essentielles, en ce qu'elles sont déterminantes de l'acte d'achat du consommateur.

Les efforts de Recherche et Développement se sont poursuivis en étroite collaboration avec la société CPK Production France.

Enfin, Lutti Sas continue à s'engager et à favoriser le progrès social et économique sur son territoire et à se rapprocher des acteurs locaux afin de participer activement et quotidiennement au dynamisme de sa région.

PRINCIPAUX CHIFFRES

La société a un exercice d'une durée de 12 mois, allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le total du bilan au 31/12/2024 s'élève à 66 116 511 €.

Le chiffre d'affaires au 31/12/2024 est de 82 674 828 €.

Le résultat net au 31/12/2024 est déficitaire de 3 572 725 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2014-03, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par le règlement ANC 2018-07 homologué par l'arrêté du 10 décembre 2018.

Les conventions générales comptables en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. L'application du nouveau règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable au 1er janvier 2017 n'a pas eu d'impact sur les états financiers de Lutti Sas.

Les comptes de cet exercice sont établis en euros. Les éléments en devises inclus dans le compte de résultat sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions.

L'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2024 et s'est terminé le 31 décembre 2024.

PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- Les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (y compris les frais d'acquisition),
- Les fonds commerciaux acquis,
- Ainsi que les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- Pour les logiciels : entre 3 et 5 ans ;
- Pour les frais de développement : entre 2 et 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et déduction faite des rabais remises et escomptes obtenus), à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les frais financiers relatifs aux emprunts contractés pour leur financement ne sont pas inclus dans ce coût.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable. Les taux pratiqués en mode linéaire variant suivant la durée sont les suivants

- Constructions :	10 à 20 ans
- Agencements des constructions	5 à 40 ans
- Matériel et outillage	5 à 15 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel micro-informatique et multimédia	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Conformément à la méthode préférentielle, les pièces détachées étant directement rattachées à un actif et les pièces de rechange dont le remplacement est programmé et régulier sont désormais enregistrées en immobilisations corporelles et non plus en stock.

La partie d'amortissements dégressifs des matériels excédant le linéaire sont considérés comme dérogatoires et figurent de ce fait au passif sous la rubrique « Provisions réglementées ».

Les immobilisations corporelles dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable, font l'objet d'une dépréciation. Celle-ci est déterminée par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec le montant le plus élevé entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement constituées de dépôts et cautionnement, de la garantie financière sur les opérations d'affacturage, des cautions versées lors de la signature des baux des locaux loués, ainsi que le prêt logement.

Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur remboursement est incertain.

STOCKS ET EN COURS

La valeur brute des stocks est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires.

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

Les produits semi-finis et finis sont valorisés au coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Les stocks de produits finis et semi-finis sont valorisés au prix moyen pondéré de fabrication sur l'exercice.

Une dépréciation des stocks de produits finis est comptabilisée dès lors que la valeur de réalisation nette (prix de vente net diminué des frais logistiques) est inférieure à la valeur en stocks.

Une dépréciation pour obsolescence des stocks est également comptabilisée au titre des stocks périmés à la clôture, des stocks non commercialisables à la clôture basée sur les prévisions de vente aux soldeurs.

Des dépréciations au cas par cas sont enregistrées sur la base du constat de marchandises ou produits finis abîmés, ayant un problème de qualité ou non utilisables.

En complément et par principe de prudence, les stocks de pièces détachées et de consommables (type packagings et ingrédients), il est procédé à une dépréciation statistique

graduelle basée sur la rotation des références. Cette dépréciation est alors réintégrée fiscalement dans le calcul du résultat fiscal.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours à la date de clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont portées au compte de résultat pour les disponibilités et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les créances et dettes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Le risque de non-recouvrement d'une créance est analysé individuellement et provisionné à hauteur du risque encouru estimé par la société.

DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet dont l'échéance ou le montant est incertain et qui correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Il s'agit principalement de l'avantage lié au régime des médailles du travail. Ce régime est évalué sur la base d'hypothèses actuarielles. L'entreprise enregistre en résultat le coût actuariel estimé sur la durée de vie active des salariés concernés. Ces engagements figurent en provisions pour risques et charges.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Lutti SAS est membre du groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa société mère CPK.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe CPK.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des immobilisations et des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT							
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	965 914		17 462			983 376	
Terrains	539 397					539 397	
<i>Dont composants</i>							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Const. Install. générales, agenc., aménag.	9 754 662		678 248	(961 931)		11 394 901	
Install. techniques, matériel et outillage ind.	55 008 066		1 967 373	(766 630)	806 520	56 577 550	
Installations générales, agenc., aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 053 510		8 172			1 061 682	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	2 201 806		5 578 028	1 750 621		6 029 213	
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 557 444		7 651 821		806 520	75 602 744	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	17 959 527					17 959 527	
Autres titres immobilisés	939					939	
Prêts et autres immobilisations financières	695 409					695 409	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 655 934					18 655 934	
TOTAL GENERAL	88 179 292		7 653 283		806 520	95 242 054	

Le montant des acquisitions de l'exercice concerne principalement les investissements liés à la finalisation de l'agencement du bâtiment et à l'augmentation de la capacité des lignes de production.

À noter que les travaux en cours ont été immobilisés suite à leur mise en service. Par ailleurs, les travaux sur la nouvelle station d'épuration se poursuivront en 2025.

La cession concerne la sortie de l'actif de la ligne de production Rocher, production reprise par une autre filiale du groupe.

AMORTISSEMENTS

Exprimé en €					
Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice	
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	588 504	3 954		592 458	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations générales, agenc., aménag.	7 168 477	253 881		7 422 358	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 773 669	2 146 632	686 955	39 233 346	
Installations générales, agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	911 215	48 337		959 552	
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 853 361	2 448 850	686 955	47 615 256	
TOTAL GENERAL	46 441 865	2 452 805	686 955	48 207 715	

TITRES DE PARTICIPATION

Lutti Sas détient les titres de Lutti N.V, société anonyme de droit belge au capital de 1 972 866 € dont le siège social est situé à Lier (B-2500) Industriestraat 38, Belgique, immatriculée au registre des entreprises sous la référence N°0438.998.541

Filiale et participations	Capital	Capitaux Propres	Pourcentage de détention	Valeur Comptable des titres		Prets et avances consentis	Chiffre d'affaires	Résultat Net au 31/12/2024
				Brute	Nette			
Lutti NV	1 972 866	6 753 082	99,99%	17 959 526	17 959 526	Néant	81 506	480 595

NOTE 2 : STOCKS ET EN COURS

1.Valeur brute des stocks

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Stocks matière premières, emballages	6 740 340	9 281 161
Stocks en cours et produits finis	1 338 616	2 513 568
Stocks de Marchandises	48 332	
TOTAL DES STOCKS MONTANT BRUT	8 127 288	11 794 729

La diminution de la valeur brute des stocks résulte de la révision à la baisse du budget 2024, en réponse aux surstocks observés en 2023.

2. Dépréciation des stocks

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Stocks matière premières, emballages	731 723	760 456
Stocks en cours et produits finis	112 215	321 828
Stocks de Marchandises		
TOTAL DES STOCKS MONTANT BRUT	843 938	1 082 284

NOTE 3 : CREANCES

Exprimé en €				
ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	31/12/2023
Créances rattachées à des participations				
Prêts	695 409	695 409		695 409
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	9 590 864	9 590 864		14 569 676
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	30 861	30 861		6
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 292 619	1 292 619		2 067 747
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	6 675	6 675		
Groupe et associés	713 502	713 502		674 285
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	12 329 929	12 329 929		18 007 123

La valeur brute des autres créances client qui s'établit à 9 590 864 € au 31 décembre 2024 est constituée principalement par la facturation aux sociétés du Groupe CPK. Les autres créances incluent le compte courant intégration fiscale à hauteur de 713 502 € avec CPK SAS ainsi que des créances fiscales pour un montant de 1 292 616 €.

NOTE 4 : DISPONIBILITES

La société détient à la clôture une trésorerie disponible de 164 301 €.

NOTE 5 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Il n'y aucune charge constatée d'avance au 31 décembre 2024.

NOTE 6 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société s'établit à 3 478 627 € et est divisé en 182 000 actions de 19,113 €.

Le capital social est entièrement libéré et détenu à 100% par la société Lutti Holdings.

NOTE 7 : PROVISIONS**1. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires à hauteur de 3 053 004 € et font partie des capitaux propres du bilan. La contrepartie des mouvements de l'exercice afférents aux provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires / Matériels industriels et outillages	2 328 497	814 463	114 762	3 028 198
Amortissements dérogatoires / Matériels de bureau et informatique	33 748	1 016	9 957	24 806
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 362 245	815 479	124 720	3 053 004

2. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	226 683	336 829	272 637	290 875
Provisions pour médailles du travail	73 252	5 928	934	78 246
PROVISIONS REGLEMENTEES	299 935	342 757	273 571	369 121

Les provisions pour risques sont constituées par les engagements au titre des médailles du travail.

Les autres provisions pour risques et charges concernent des litiges sociaux et divers.

NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

L'emprunt, dont le solde au 31/12/2023 s'élevait à 1 790 000 €, a été intégralement remboursé en novembre 2024.

Montant en €	31/12/2023	Courant	Non courant	Échéance	Taux
Détail des Dettes financières					
Autres dettes financières	1 790 000	1 790 000		30/11/2024	2,80%
TOTAL	1 790 000	1 790 000			

NOTE 9 : DETTES

Le total des dettes d'exploitation et diverses se décomposent comme suit :

Exprimé en €

Rubriques	Montant brut au 31/12/2024	A moins d'un an	Montant brut au 31/12/2023
DETTE D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 332 987	13 332 987	18 112 342
Dettes fiscales et sociales	7 412 163	7 412 163	7 637 381
Autres dettes	43 853 582	43 853 582	37 768 198
Produits constatés d'avance	5 378	5 378	278 897
TOTAL DETTES	64 604 110	64 604 110	63 796 818

Les autres dettes incluent le compte courant financier avec Carambar and Co pour un montant de 43 851 513 € conformément aux conditions de la convention de trésorerie mise en place au 1er mai 2019.

NOTE 10 : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Exprimé en €

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients à recevoir	41 832	16 978
TOTAL	41 832	16 978
Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs, factures non parvenues	2 060 089	5 793 407
Clients avoirs à établir		1 673 868
Personnel	3 264 198	3 228 164
Organismes sociaux	1 303 823	1 273 722
Dettes fiscales	162 555	224 599
Autres dettes		4 334
TOTAL	6 790 664	12 198 094

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**NOTE 11 : CHIFFRE D'AFFAIRES**

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	79 565 646	251 988	79 817 635	94 294 983
Production vendue de services	2 857 194		2 857 194	1 728 938
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	82 422 840	251 988	82 674 828	96 023 922

Le chiffre d'affaires total enregistré pour l'année 2024 s'élève à 82 674 828 €, soit une diminution de 13 349 094 € par rapport à l'année précédente, ce qui représente une baisse de 13,90 %.

NOTE 12 : REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES ET AUTRES PRODUITS

Le montant des reprises sur dépréciations et transferts de charges s'établit à 3 452 221 € correspondant aux reprises pour dépréciations de stocks pour 3 178 649 €, pour risques et charges pour 273 571 €.

Les autres produits incluent les redevances principalement facturées à Carambar and Co au titre de l'usage de la marque Lutti, conformément au contrat signé entre les parties au 1^{er} Mars 2020.

NOTE 13 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à (1 536 385) €. Il inclut notamment les dividendes versés par Lutti NV au titre des résultats 2023 à hauteur 520 000 € compensés par la charge d'intérêts d'emprunts et d'autres dettes financières à hauteur de 2 056 794 € provenant principalement des comptes courants financiers intragroupe pour 1 968 783 €, les emprunts bancaires et dettes financières pour 45 786 € et de diverses charges financières pour 36 543 €.

NOTE 14 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à (1 379 306) € et se compose principalement de la variation des provisions pour amortissements dérogatoires (690 759) €, de charges exceptionnelles de gestion pour 473 780 € diminuées de la dépréciation des subventions pour 30 798 €.

NOTE 15 : CREDIT IMPOT RECHERCHE (CIR)

La société Lutti Sas a comptabilisé en produit d'impôt sur les sociétés un montant de 35 827 € relatif au crédit impôt recherche et développement au titre de l'exercice 2024.

Ce produit a été transféré à la société CPK Sas, mère de l'intégration fiscale à laquelle Lutti Sas a adhéré au 1er janvier 2019.

NOTE 16 : IMPÔTS

La perte fiscale de l'exercice s'établit à 2 961 813 € comme si l'entreprise est imposée séparément.

DEFICITS REPORTABLES

Au 31 décembre 2023, les déficits restant à reporter et constatés depuis le 1^{er} janvier 2019, date de l'intégration fiscale de Lutti Sas dans le périmètre de CPK, calculés comme si la société était imposée séparément représentent 13 658 657 €.

Le résultat fiscal clos le 31 décembre 2024 s'élève à (2 961 813) €.

Au 31 Décembre 2024, les déficits fiscaux calculés comme si la société était imposée séparément représentent 16 620 470 €.

Lutti SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont CPK SAS est la maison mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt comptabilisée dans la société Lutti SAS est égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée distinctement.

NOTES DIVERSES

NOTE 17 : ELEMENTS RELATIFS AUX PARTIES LIEES

Eléments relatifs aux parties liées	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	9 490 534	14 535 542
Créances sociales	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 4 644 547	- 6 278 435
Comptes courants Débiteurs	713 502	674 285
Comptes courants Créditeurs	- 43 851 514	- 36 094 329
TOTAL	- 38 292 024	- 27 162 937
Chiffre d'affaires	82 136 535	95 646 270
Autres produits	3 441 513	3 148 115
Coûts de services partagés	- 2 677 420	- 2 576 855
Intérêts sur comptes courants Débiteurs	- 1 968 783	1 600 237
TOTAL	76 437 605	97 817 766

NOTE 18 : EFFECTIF MOYEN

Effectifs Moyens	2024	2023
Cadres	41	37
Agents de maîtrise et techniciens	89	95
Employés	1	1
Ouvriers	229	236
Total	359	369

NOTE 19 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.CREDIT BAIL

Il n'y a plus d'engagement au titre des crédits baux sur 2024. Les contrats se sont terminés en cours d'année 2024.

2.INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les droits du personnel en matière d'indemnité de départ à la retraite évalués au 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 846 521 € contre 1 810 415 € au 31 décembre 2023.

L'évaluation de cette provision qui porte sur la totalité des employés en contrat à durée indéterminée prend en considération des hypothèses d'espérance de vie et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- Données « salariés » : La provision au 31 décembre 2024 a été calculée à partir des données au 31 août 2024.
- Hypothèses actuarielles :
 - Le taux d'actualisation au 18 novembre 2024 est en baisse par rapport au 31 décembre 2023, passant de 3,66 % à 3,10 % pour les engagements de type IFC.
 - L'hypothèse de turnover a été fixée en fonction du taux de démissions observées entre 2019 et 2024 au sein du Groupe CPK. L'impact de cette hypothèse est visible dans la section « autres écarts actuariels d'hypothèses » du tableau.
 - L'hypothèse de croissance des salaires a été fixée à 2,5 % pour l'ensemble des salariés, inchangée par rapport à l'exercice précédent.

La provision a augmenté au cours de l'exercice 2024, en raison de :

- La variation structurelle de la charge d'intérêt (effet de la « désactualisation » de la provision) et des coûts des services, partiellement compensée par les prestations payées ;
- Des écarts actuariels d'expérience, principalement dus à un turnover plus élevé que prévu en N-1 ;
- La baisse du taux d'actualisation, qui a entraîné une augmentation de la provision.

Les principales références utilisées sont :

- Table de mortalité : INSEE 2018-2020.
- Taux moyen des charges sociales patronales : 50 %.

NOTE 21 : IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES

CPK HOLDING SAS société au capital social de 29 782 277.90 €, établit des comptes consolidés pour lesquels les comptes annuels de la société LUTTI SAS sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

CPK HOLDING SAS
9 Rue Maurice MALLET
92 ISSY LES MOULINEAUX
Siret : 819 157 660 00021

NOTE 22 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le total des honoraires des frais engagés au titre de la certification des comptes de l'exercice 2024 s'établit à 43 516 €.

NOTE 23 : INTEGRATION FISCALE

La société LUTTI SAS France fait partie du groupe d'intégration fiscale CPK depuis le 1^{er} janvier 2019.

NOTE 24 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

